Calendrier universitaire 2026-2027

Faculté de droit et science politique

SEMESTRE 1

Début des enseignements	Cours : lundi 7 septembre TD : lundi 21 septembre
Congés de Toussaint	Du 24 octobre au 1er novembre
Fin des TD et des enseignements	Lundi 23 novembre au lundi 14 décembre
Jours de révision	Lundi 14 au samedi 19 décembre
Examens session 1 - SANTÉ	Mardi 15 et mercredi 16 décembre
Congés de Noël	Du 19 décembre au 3 janvier
Examens session 1 - L1 et L2	Lundi 4 au vendredi 15 janvier
Examens session 1 - L3 et L2	Lundi 4 au vendredi 22 janvier
Examens session unique - M1	Lundi 4 au vendredi 22 janvier

SEMESTRE 2

Début des enseignements	Cours : lundi 18 janvier TD : lundi 1er février
Congés d'hiver	Du 20 au 28 février
Fin des TD et enseignements	Samedi 17 avril
Examens session 1 - SANTÉ	Mardi 6 au jeudi 8 avril
Congés de printemps	Du 17 au 25 avril
Jours de révision	Lundi 26 au vendredi 30 avril
Examens session 1 - Licences	Lundi 3 au mercredi 26 mai
Examens session unique - M1	Mardi 11 mai au mercredi 9 juin

RATTRAPAGE

Examens session 2 - SANTÉ	Lundi 10 au jeudi 13 mai
Examens session 2 - Licences	Mercredi 16 juin au vendredi 2 juillet

Adaptation des règles d'évaluation
Faculté de droit et science politique

UE ÉVALUÉES EN CONTRÔLE CONTINU + CONTRÔLE TERMINAL

Pour les UE évaluées avec une note de contrôle continu et une note de contrôle terminal (cours magistraux avec TD) la note de contrôle continu des TD, qui repose sur différentes évaluations au sein des deux facultés, ne sera prise en considération que si elle est supérieure à la note de contrôle terminal. Dans le cas où la note de contrôle continu serait inférieure à celle du contrôle terminal, ce principe de faveur conduira à ne conserver que la note de contrôle terminal, c'est-à-dire la meilleure note.

UE ÉVALUÉES EN CONTRÔLE CONTINU INTÉGRAL

La note de contrôle continu intégral au sein de la faculté d'économie, gestion et AES pourra reposer sur deux évaluations, au lieu de trois.

RATTRAPAGE

Lorsqu'une modalité de seconde chance est prévue, la meilleure des deux notes obtenues pourra être retenue comme note finale de l'UE.

RÈGLES DE COMPENSATION ENTRE BCC

A la demande des étudiants, les directions des facultés et du collège proposeront une modification favorable des règles de compensation entre les BCC, dès lors que sa conformité réglementaire sera vérifiée.

S'il y a lieu, cette modification sera soumise à délibération des conseils de facultés et du conseil de collège dans le courant du second semestre.

Ce cadre des enseignements et des évaluations devrait vous permettre d'organiser votre temps de travail, de solliciter l'aide proposée par vos enseignants, tuteurs et directeurs d'étude et de valider un semestre dans des conditions plus favorables.

Les directions des facultés pourront apporter des précisions à ce cadrage général, et répondre aux questions.